

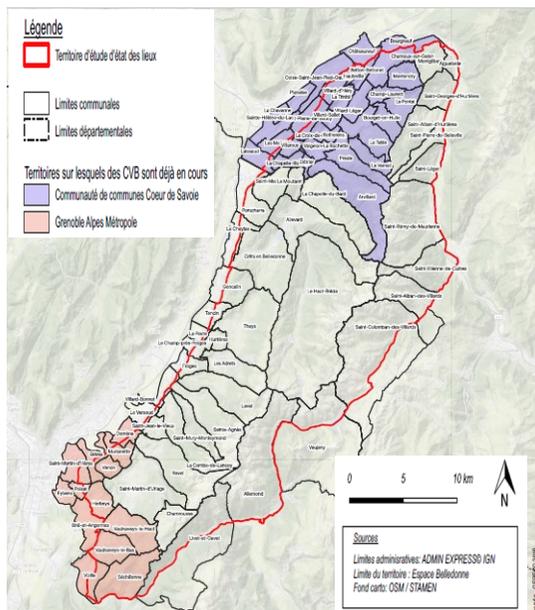
## Pourquoi un Contrat Vert et Bleu dans Belledonne ?

La communauté scientifique considère que, depuis le « boom » de l'après-guerre, et la multiplication des grandes infrastructures de transports, la **fragmentation des paysages et des milieux naturels** est devenue une des **premières causes de déclin de la biodiversité**, loin devant la pollution ou le réchauffement climatique ! **Aussi la prise en compte des corridors et des réservoirs dans le cadre de l'aménagement de notre territoire constitue l'un des plus importants défis écologiques des décennies à venir.**

Les TVB ambitionnent d'apporter **une réponse à la fragmentation des habitats et à la perte de biodiversité**. Elles facilitent l'adaptation des espèces au changement climatique.

A l'échelle régionale, la chaîne de Belledonne est un territoire identifié comme **zones prioritaires d'intervention** par le SRCE\*.

Localement, l'Espace Belledonne, est soucieux de **préserver le patrimoine naturel de Belledonne**, confirmé comme « remarquable » par l'expertise réalisée en mars 2011 dans le cadre de la préfiguration de PNR\*. Cette volonté se traduit dans l'objet même de l'association : **concilier activités humaines et respect de l'environnement, par une gestion partagée des ressources et de l'espace.**



Pour renforcer son engagement et ses actions en faveur de la biodiversité, l'Espace Belledonne s'est saisi en 2019 de l'outil CVB, permettant une approche ciblée au service de la biodiversité, en conciliation avec les enjeux socio-économiques du territoire.

Cet engagement permet également de s'inscrire en **complémentarité** des démarches initiées sur **Grenoble Alpes Métropole** (12 communes en commun avec le périmètre de préfiguration du PNR\* Belledonne) et à la **Communauté de Communes Cœur de Savoie** (25 communes en commun avec le périmètre de préfiguration du PNR\* Belledonne).



## GLOSSAIRE



APPB : Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope

ENS : Espaces Naturels sensibles

PLU(i) : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)

PNR : Parc Naturel Régional

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique

Renseignement et contacts :

**Gaëlle DUBRUC**

Chargée de mission CVB

Parc de la Mairie

38190 Les Adrets

tél : 07 78 69 89 98

[www.espacebelledonne.fr](http://www.espacebelledonne.fr)

Photo : Pierre Jayet



## Contrat Vert et Bleu de Belledonne

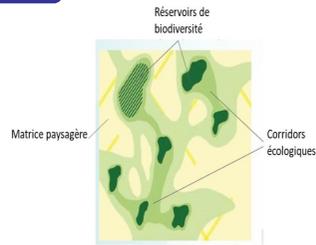
Présentation et état des lieux de l'étude de préfiguration

# Trames Vertes et Bleues (TVB) - Contrat Vert et Bleu (CVB)

Qu'est-ce que c'est ?

## Comment s'organise la biodiversité ?

La biodiversité est concentrée au sein d'entités spatiales appelées « **réservoirs de biodiversité** ». Ce sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée et où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (repos, alimentation, reproduction...).



Les **corridors écologiques** sont les voies de déplacement qui assurent des **connexions entre les réservoirs de biodiversité**, offrant aux espèces des conditions favorables aux déplacements nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie.

## Les Trames Vertes et Bleues

Les TVB sont des **outils d'aménagement** qui visent à **préserver la biodiversité des territoires**. Elles maintiennent et reconstituent un **réseau d'espaces et d'échanges** pour que les milieux naturels puissent interagir et que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer...

Les **Trames Vertes** (terrestres) et **Bleues** (aquatiques) sont l'ensemble des réservoirs et corridors. Ce sont les **continuités écologiques**.

## Les Contrats Verts et Bleus

Les CVB sont des **programmes opérationnels** développés par la Région Auvergne Rhône-Alpes ayant pour ambition de concilier la préservation de la nature et le développement des activités humaines, en améliorant le fonctionnement écologique des territoires. Ils visent à maintenir ou restaurer les **continuités écologiques** sur les **zones prioritaires** du Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Le CVB se compose d'un diagnostic appelé « **étude de préfiguration** » et d'une phase opérationnelle aboutissant à l'élaboration d'un **programme d'actions quinquennal**.

Ce programme sera structuré en **4 volets** :

Des actions de **travaux** : restauration ou création de mares, plantation de haies bocagères, création de mosaïque d'habitats...

Des actions d'accompagnement à la prise en compte des TVB dans les documents d'**urbanisme**, formations d'élus...

Des **études** pour l'amélioration des connaissances : inventaires naturalistes, suivis floristiques, recherches-actions...

Des actions de **sensibilisation** et **éducation** à l'environnement : information en direction des habitants, touristes, sportifs, élus...

Le SRCE\* décline les TVB à l'échelle régionale, qui sont reprises dans les SCOT\* et PLU(i)\*. Le CVB permet de les définir localement, à l'**échelle des territoires**. Pour ce faire, l'**Espace Belledonne met en place une démarche de concertation depuis septembre 2019**.

# Comment définir les trames vertes et bleues sur Belledonne ?

## Etude de préfiguration : 2019-2020

**Etape 1 : Etudier l'occupation des sols et définir les sous trames.**

=> **13 types d'occupation des sols et 6 sous trames ont été définis**

à partir de plusieurs bases de données

Les moyens

Cartographie

Elaboré le 06.11.19 en comité technique

**Etape 2 : Définir des zones à enjeux.**

- Identifier les réservoirs biologiques statutaires et complémentaires
- Identifier les corridors écologiques
- Les hiérarchiser pour convenir des zones à enjeux

Etat des lieux et diagnostic

Cartographie + **Elaboration collective à dire d'experts : 6 ateliers de travail**, par bassin de vie et par entrée thématique

A confirmer le 06.02.20 en comité technique n°2 Et le 20.02.20 en comité de pilotage n°2

**Etape 3 : Convenir des objectifs stratégiques**

=> **17 Objectifs stratégiques** énoncés à ce jour, qui structureront le programme d'action.

=> **Elaboration collective et démarche consensuelle : 90 participants se sont mobilisés sur les ateliers, dont 17 élus.**

Plan d'action et plan de financement

**Etape 4 : Ecriture du programme d'actions**

- Définition des objectifs opérationnels
- Ecriture des fiches action
- Montage d'un plan de financement

Consultation des partenaires, réunions techniques

A confirmer en juin 2020 en comité technique n°3 Et en juillet 2020 en comité de pilotage n°3

**Etape 5 : Contractualisation avec la Région**

Engagement des maîtres d'ouvrage

Fin d'année 2020 en comité technique n°4 et comité de pilotage n°4

Plan d'actions : 2021-2026

# Quels sont les résultats ?

Tableau de définition des sous trames

CLASSE D'OCC* DES SOLS	SOUS-TRAME	TRAME
Forêts de résineux dominants	Sous-trame des milieux forestiers	TRAME VERTE
Forêts de feuillus dominants		
Forêts mixtes		
Lisières forestières, bosquets et haies		
Coteaux et pelouses	Sous-trame des coteaux et pelouses	TRAME BLEUE
Prairies d'altitude		
Milieux alpins minéraux	Sous-trame des milieux ouverts d'altitude	
Landes	Sous-trame des milieux agricoles	TRAME GRISE
Cultures		
Prairies	Sous-trame des milieux humides	TRAME BLEUE
Zones humides		
Surfaces en eau		
Secteurs urbanisés	-	TRAME GRISE
Secteurs à bâtir	-	

Tableau des enjeux et des Objectifs Stratégiques

Milieux naturels (Habitats d'intérêt)	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 Préserver et améliorer la qualité et la diversité des milieux, et veiller à l'équilibre des espaces ouverts et fermés</li> <li>2 Valoriser les pratiques agricoles et forestières existantes et à venir, favorables à la biodiversité et aux continuités écologiques et les promouvoir.</li> <li>3 Préserver la qualité écologique des cours d'eau et les continuités écologiques qui y sont liées</li> <li>4 Préserver la ressource en eau (quantitativement) et son accessibilité face au réchauffement climatique</li> </ul>
Connexion intra et inter-massifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>5 Améliorer la connectivité inter-massifs</li> <li>6 Réduire les éléments de fragmentation intra-massif</li> </ul>
Conciliation des usages	<ul style="list-style-type: none"> <li>7 Encadrer l'organisation spatiale et temporelle des usages de loisirs</li> <li>8 Accompagner les acteurs locaux dans l'adoption de pratiques vertueuses</li> </ul>
Trame noire	<ul style="list-style-type: none"> <li>9 Connaître et restaurer la trame noire</li> </ul>
Sensibilisation et pédagogie	<ul style="list-style-type: none"> <li>10 Sensibiliser tous les publics (élus, professionnels, grand public) aux enjeux de préservation de la biodiversité du territoire (éducation à l'environnement)</li> <li>11 Communiquer sur les actions menées dans le cadre du CVB</li> <li>12 Sensibiliser et informer sur les pratiques vertueuses déjà en place ou à mettre en place face aux défis écologiques</li> <li>13 Favoriser la prise en compte de la TVB dans les documents réglementaires (sur la base d'un accompagnement des structures volontaires)</li> </ul>
Connaissance	<ul style="list-style-type: none"> <li>14 Déployer les études utiles /au recueil de données à l'amélioration de la TVB</li> <li>15 Favoriser le partage de connaissance et d'expérience Inter-territoire</li> <li>16 Veiller à l'utilisation et la prise en compte de ces connaissances</li> </ul>
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>17 Garantir l'animation du Contrat Vert et Bleu</li> </ul>